



## Invalide a 80% (aah) et trop percu de la caf

-----  
Par Visiteur

Bonjour . je suis invalide a 80% et perçoit l'aah. J'ai pu suite a un reclassement professionnel et trouver un emploi pour handicapée à temps plein le 01/12.La caf à continuer a me versé mon aah durant 1 an. Persuader que c'etait normal vu mon handicapé je n'ai pas reagiet tout le monde me disait que les administration communiquaient entre elle et que la caf savait ma situation.. c'est mon 1 emploi depuis que je suis invalide et j'etait persuader que la caf savait que je travaillais etant donnée que les impots, la secu, la cotorep en avait connaissance. Aujourd'hui on me reclame la totalité du trop percu soit  $840? * 12 = 10080$ . Je suis désespérée. C'est la 1iere fois que je travaille et je percois le smic. aidez moi stp .

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Je tiens tout d'abord à vous dire que je suis touché par votre situation et que je vous présente des règles de Droit que je ne soutiens pas forcément.

Alors pour répondre à votre question, vous devez effectivement rendre le trop perçu. Le délai de prescription de 5 ans n'est pas dépassé et malheureusement pour vous, cela n'a aucun rapport avec votre éventuel mauvaise fois.

Autrement dit, vous avez beau être de bonne fois, vous êtes redevable de cet argent.

Toutefois, sachez qu'il existe en principe un service de conciliation qui pourrait, peut être, réduire votre dette à l'égard de la Caf. Pour cela, vous pourrez ainsi négocier votre dette dans le cadre de la CAF.

Bien cordialement.